



Editorial

L'écoute et la vision sont-ils des attributs spécifiques au forestier ?

Dans un monde écartelé entre la tentation du repli sur soi et les conséquences de la mondialisation, le sylviculteur se doit d'être attentif aux messages locaux mais aussi plus lointains, accommoder sa vision entre le marché actuel et celui du long terme. C'est à partir de cette synthèse, qui demande un don d'ubiquité, qu'il développera des stratégies adaptées à sa propriété, aux marchés et aux besoins exprimés par la société.

Écoute des besoins des sylviculteurs

Le personnel de la Coopérative doit répondre aux besoins variés des adhérents :

L'objectif de production de bois est souvent au centre de la préoccupation du sylviculteur, c'est le cas dans les Landes de Gascogne. Cet objectif doit être pris en compte dans le cadre de la taille et de la composition de la propriété, des goûts du sylviculteur, de sa situation financière et familiale... La prise en compte du paysage, la préservation de la faune et de la flore sont des besoins peu exprimés mais bien réels qui font partie intégrante de sa gestion. Lorsque l'objectif fixé est la production de bois, il s'agit d'améliorer la rentabilité financière, en respectant l'environnement et les paysages auxquels nous sommes tous attachés.

Le propriétaire peut aussi choisir d'orienter sa gestion vers la chasse, l'accueil, le loisir ou la production de produits non forestiers (champignons...). La production de bois devient alors un projet d'accompagnement que les techniciens prendront en compte en fonction de l'objectif principal choisi. Ces modes de gestion traditionnels sont souvent développés dans un but économique et répondent à la demande croissante du marché des loisirs. Le sylviculteur doit veiller à bien communiquer l'objectif principal auquel il est attaché, nos techniciens doivent y répondre en adaptant l'offre de service et en optimisant la gestion des autres cibles. Sur la même propriété on pourra trouver un mélange d'objectifs sur des zones différenciées.

A demande variée, offre variée : c'est ce qui doit ressortir des documents de gestion ou des propositions de travaux qui sont proposés au sylviculteur à partir de la vision qu'il a exprimée.

Cette demande variée est créatrice d'une biodiversité volontairement choisie qui fait la richesse de nos propriétés et de nos territoires. Nous devons l'accepter sans intégrisme technique.

→ Suite page 2



L'écoute

et la vision



FICHE PRODUIT CAFSA

→ RECONSTITUTION DES FORÊTS
après la tempête du 27 décembre 1999

LES ACTEURS DE L'INDUSTRIE DU BOIS



→ SCIERIE LABADIE

→ SOFOCO



Henri de CERVAL
Président
de la CAFSA

Editorial (suite)

Écoute des besoins des industriels

L'organisation d'une filière est le fruit d'un travail à long terme : l'industrie doit pouvoir compter sur une ressource en quantité et qualité, la forêt a besoin de valoriser au mieux et au plus près toutes les qualités des bois qu'elle produit.

La présence de débouchés industriels au coeur des massifs forestiers est un atout qu'il faut savoir préserver et développer. Lorsqu'il n'y a pas d'intégration de l'industrie vers l'amont ou de la propriété vers l'aval, ce qui est le cas en France, il faut établir un dialogue permanent pour que les différents maillons de la filière avancent au même pas.

Le marché bouge, l'industrie doit s'adapter, la forêt doit suivre.

Ceci oblige à élargir en permanence notre champ de vision : le sylviculteur doit répondre au marché actuel mais aussi préparer l'avenir en modelant sa forêt sur l'évolution des marchés pressentis par les industriels.

On constate aujourd'hui un mouvement de fonds pour une demande massive d'arbres de faibles volumes unitaires, produits sur des révolutions plus courtes, correspondant à la demande du marché, aux moyens d'exploitation et aux outils de sciage.

Les gros arbres de qualité se valorisent encore bien mais sur des volumes plus limités. Qu'en sera-t-il demain ?

Des actions incitatives doivent promouvoir **le bois construction**. La demande est là, les marchés existent, nous devons nous mobiliser pour que nos bois locaux soient présents dans toutes les constructions bois au travers de propositions industrielles innovantes et adaptées au marché.

L'apparition de nouveaux débouchés, comme le **bois énergie**, doit s'intégrer harmonieusement dans le paysage industriel dans l'intérêt de tous : le bois énergie se développera, il doit permettre une meilleure valorisation des arbres pour une ressource encore non valorisée. Ce développement ne doit pas se faire aux dépens des autres débouchés industriels qui correspondent à une plus forte valeur ajoutée et à de nombreux emplois : c'est de notre responsabilité collective.

Le positionnement du sylviculteur n'est pas simple : il doit optimiser son revenu immédiat et préserver le futur. Il doit avoir un oeil sur la ressource, l'autre sur l'industrie.

Écoute de l'évolution de la société

Il est fini le temps où le sylviculteur prenait ses décisions seul, sans rendre de compte à personne. On mesure au quotidien notre interdépendance à tous les niveaux : dans la gestion du risque incendie ou du développement des cortèges parasitaires, dans la gestion cynégétique, dans l'assainissement du terrain... La pression de la société se fait de plus en plus forte sur nos forêts soumises aux problèmes d'urbanisation, d'infrastructures, aux règles de gestion durable, aux besoins de loisir et d'évasion.

On doit remarquer que ces demandes portent en elles leurs propres contradictions...

Ces pressions s'accompagnent souvent de contraintes et textes réglementaires.

On nous demande de certifier la gestion durable de nos forêts pour avoir accès au marché, de financer une interprofession, à travers une Cotisation Volontaire Obligatoire destinée à positionner nos bois dans la compétition inter matériaux et internationale.

Nous comprenons la nécessité de jouer solidaire mais demandons d'abaisser le coût et de simplifier la démarche de ces nouvelles obligations

Nous devons donc nous battre pour faire respecter nos droits mais aussi accepter et tenter de positiver ce qui paraît juste ou parfois inéluctable en veillant aux contreparties. Sachons mettre en avant le rôle que nous jouons dans le stockage du carbone, l'épuration de l'air, la stabilité climatique, la lutte contre l'érosion...

La société change, le sylviculteur doit s'adapter, la forêt doit suivre.

Nos arbres et nos forêts constituent un cadre propice à la réflexion où nous pouvons prendre du recul par rapport à l'accélération du monde qui nous entoure. Nos choix doivent être guidés par notre réflexion personnelle intégrant tous les paramètres de notre environnement industriel et social. Nos techniciens sont là pour nous écouter et pour nous aider, jamais pour prendre notre place dans les décisions qui nous reviennent.

Henri de CERVAL
Président de la CAFSA



LE BOIS ÉNERGIE Mythe ou réalité, menace ou opportunité

Notre Assemblée Générale du 9 juin prochain s'attachera à faire le point sur ce thème dont nous pourrions tirer un cahier spécial comme nous l'avions fait en 2005 : « L'avenir de la forêt cultivée : pragmatisme économique et gestion durable ». Ces débats doivent nourrir notre réflexion sur des thèmes stratégiques pour nos propriétés et les filières. La biomasse forestière est déjà très présente dans le secteur des énergies thermiques, surtout en chauffage domestique avec une consommation de 40 millions de tonnes de bois sous forme de bois bûche. Le plan gouvernemental prévoit à l'horizon 2010 de faire passer la consommation à 60 millions de tonnes (15 millions de Tonnes Équivalent Pétrole) en concentrant les efforts sur le thermique (chauffage domestique, chauffage collectif, réseau de chaleur) et la cogénération (production d'électricité et de chaleur). Cette augmentation se fera pour l'essentiel sur des projets industriels et à partir de plaquette forestière.

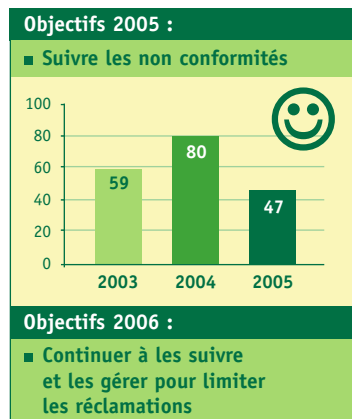
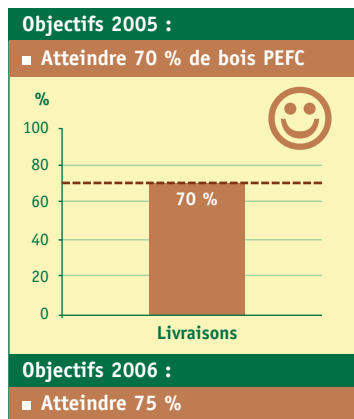
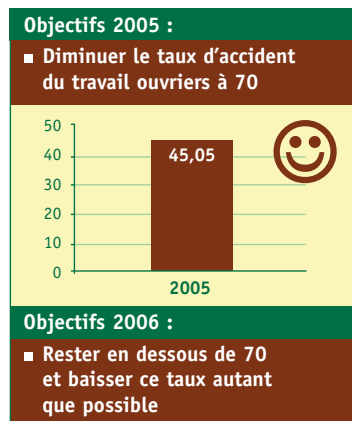
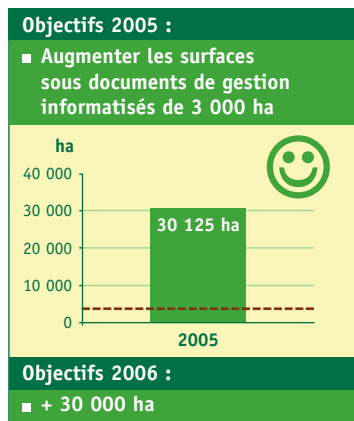
Le marché est donc réel et va connaître un développement rapide.

Comment assurer ce développement sans prendre des risques pour la filière et les autres industries du bois ? Quelles sont les techniques qui peuvent être développées dans nos régions ? Quel est l'intérêt du sylviculteur dans ce développement ? Quels risques ou avantages pour sa forêt ? Ce seront les thèmes que nous traiterons et dont nous vous rendrons compte.

Si vous souhaitez assister à ce colloque, nous vous remercions de vous inscrire auprès de votre agence CAFSA

Les indicateurs qualité de la CAFSA

La CAFSA, dans le cadre de sa certification environnementale ISO 14001 et de ses engagements dans la gestion durable, a choisi de suivre 4 indicateurs qu'elle juge les plus significatifs en terme d'impact et pour lesquels elle s'est fixée un objectif précis.



Ces 4 indicateurs reflètent bien notre engagement dans la gestion durable :

- Les surfaces sous documents de gestion informatisés ont augmenté de 30 125 ha . Ce sont 184 000 ha de forêts qui sont référencés dans nos bases de données géographiques avec une description fine des peuplements et des programmes de travaux. Ceci assure la traçabilité des opérations réalisées et la planification des opérations à venir.
- Le taux d'accident du travail est le reflet de notre politique de prévention des risques et de l'importance que nous portons à la sécurité.
- Le pourcentage de bois PEFC livrés mesure notre implication et celle de nos adhérents dans les programmes de certification de la gestion durable des forêts et du respect des principes qui en découlent.

Le suivi des non-conformités et les mesures correctives ou préventives qui sont censées les corriger est le moteur de notre progression dans l'amélioration continue de la qualité.



Visite de M. HUI Liang Yu, Vice Premier Ministre de la République Populaire de Chine

La CAFSA a eu l'honneur d'accueillir, le samedi 22 avril 2006 sur le site de Pierroton, Monsieur HUI Liang Yu, Vice Premier Ministre de la République Populaire de Chine, accompagné de plusieurs ministres et de son Excellence l'Ambassadeur de Chine en France.

La Coopérative a présenté le travail accompli pour améliorer la compétitivité de la forêt cultivée et répondre aux nouveaux besoins de l'industrie. Le ministre a été impressionné par les progrès réalisés par la forêt et la mutation industrielle des 50 dernières années. La présentation des nouveaux outils de sylviculture de la CAFSA et de la stratégie de diffusion du progrès génétique par Forelite l'a vivement intéressé.

Robert GEORGET : un modèle à suivre



Robert GEORGET quittera le Conseil d'Administration de la CAFSA lors de notre prochaine Assemblée Générale du 9 juin prochain après 34 années passées au service de la Coopération forestière.

Sylviculteur éclairé du Médoc, dans une zone sensible au vent et au feu ou se côtoient le marais et la forêt, Robert GEORGET s'est mis au service de la CAFSA en 1972 dont il devint le 4^{ème} administrateur, vice Président en 1979, puis Président de 1987 à 1994 - année de la fusion des Coopératives Forestières d'Aquitaine au sein de la CAFSA. Très engagé au niveau agricole mais aussi comme élu (Maire de Castelnau de Médoc), il nous a apporté largeur de vue dans notre politique, expérience de gestionnaire de société et foi dans les valeurs de la Coopération. Il a participé activement à la création de la CAFSA qui a donné un nouvel essor aux coopératives, à notre rapprochement avec Aquitaine Forêts Services et la Coopérative Forestière de Baignes. Ses mérites ont été reconnus par l'État puisque Robert Georget est Chevalier de la Légion d'honneur et Officier dans l'Ordre du Mérite. Les routes de la CAFSA et de Robert GEORGET ont longtemps été confondues, elles ne se sépareront pas puisque nous le garderons à nos côtés et que nous savons que les gènes forestiers ont été généreusement distribués dans sa famille.



La C.V.O.

Les organisations nationales professionnelles de la forêt et des industries du bois ont signé, en 2005, un accord interprofessionnel aboutissant à la création de l'association France Bois Forêt, organisation interprofessionnelle reconnue qui a pour objet de :



- lancer des actions de promotion et de communication pour développer l'utilisation du bois et la production forestière,
- suivre l'évolution des marchés,
- assurer la formation des acteurs,
- participer à des actions de développement technique.

Pour financer ces actions et atteindre les objectifs, l'accord interprofessionnel a fixé les modalités d'une contribution financière (Cotisation Volontaire Obligatoire ou C.V.O.) des différentes catégories professionnelles de la filière bois.

Le paiement de cette C.V.O. est obligatoire depuis le 1^{er} septembre 2005 (arrêté du 22 Août 2005).

Pour les sylviculteurs, il s'agit de s'acquitter d'une taxe sur le montant d'une vente de bois rond égale à :

- 0,50 % du montant des ventes hors TVA de bois sur pied,
- 0,33 % du montant des ventes hors TVA de bois abattus bord de route,
- 0,25 % du montant des ventes hors TVA de bois rendu usine.

Cette contribution est payée par le propriétaire vendeur ; pour les forêts privées elle est, en principe, collectée pour son compte par l'acheteur de la coupe.

Ce système doit être transparent et apparaître sur le bordereau d'achat et sur la facture.

Par substitution au cas précédent, le sylviculteur peut décider de verser directement sa cotisation à France Bois Forêt, ce qui dégage l'acheteur de ses obligations de collecte.

La Coopérative, outre sa mission de collecte, est elle-même assujettie à cette cotisation à hauteur de 0,15 % du chiffre d'affaires exploitation hors TVA et hors transport.

La CVO pour être Volontaire (chaque organisation nationale pouvait accepter ou se désister de l'accord interprofessionnel) n'en demeure pas moins Obligatoire puisqu'elle fait l'objet d'un arrêté.

Si la loi est claire, sur le terrain le paysage est plus complexe :

- Les unions syndicales régionales de propriétaires forestiers n'ont pas toujours relayé le message national laissant les acteurs dans l'ignorance des textes.
- En Aquitaine et sur le Pin maritime, un Comité Interprofessionnel du Pin Maritime (CIPM) est en cours de création et un accord recherché entre ce comité et l'association France Bois Forêt.

La loi est là, nul n'est censé l'ignorer, mais les conditions de son application demeurent floues.

Votre Coopérative est légaliste et appliquera la loi. Elle travaille dans un contexte régional qu'elle ne peut ignorer et se veut solidaire des décisions professionnelles qui y sont prises. Par contre le contexte régional nous impose de laisser le choix au sylviculteur de s'acquitter de la C.V.O. lors de l'achat de bois via la coopérative ou de faire son affaire du versement de cette cotisation en fonction de la position régionale ou de ses convictions personnelles.

Nous restons bien sûr à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

